

N° 79

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995

Annexe au procès verbal de la séance du 22 novembre 1994.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation (1) sur le projet de loi de finances pour 1995, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Jean ARTHUIS,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances)

ANNEXE N° 37

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

III - Conseil économique et social

Rapporteur spécial : Mme Paulette FOST

(1) *Cette commission est composée de : MM. Christian Poncelet, président ; Jean Cluzel, Paul Girod, Jean Clouet, Jean-Pierre Masseret, vice-présidents ; Jacques Oudin, Louis Perrein, François Trucy, Robert Vizet, secrétaires ; Jean Arthuis, rapporteur général ; Philippe Adnot, René Ballayer, Bernard Barbier, Jacques Baudot, Claude Belot, Mme Maryse Bergé-Lavigne, MM. Maurice Blin, Camille Cabana, Ernest Cartigny, Auguste Cazalet, Michel Charasse, Jacques Chaumont, Henri Collard, Maurice Couve de Murville, Pierre Croze, Jacques Delong, Mme Paulette Fost, MM. Henry Goetschy, Emmanuel Hamel, Alain Lambert, Tony Larue, Paul Loridant, Roland du Luart, Philippe Marini, Gérard Miquel, Michel Moreigne, Jacques Mossion, René Régnault, Michel Sergent, Jacques Sourdille, Henri Torre, René Trégouët, Jacques Valade.*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (10ème législ.) : 1530, 1560 à 1565 et T.A. 282.

Sénat : 78 (1994-1995).

Lois de finances.

SOMMAIRE

	Pages
PRINCIPALES OBSERVATIONS	5
EXAMEN EN COMMISSION	7
CHAPITRE PREMIER : LES CREDITS DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL POUR 1995	9
A. EVOLUTION GENERALE	9
B. PRINCIPALES EVOLUTIONS	10
1. Indemnités des membres du Conseil économique et social et des sections....	10
2. Dépenses en personnel (chapitre 31-11)	10
3. Dépenses de matériel (chapitre 34-01).....	11
CHAPITRE II : LES MOYENS MIS A LA DISPOSITION DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	13
A. LES MOYENS EN PERSONNEL	13
1. La situation actuelle.....	13
<i>a) Personnel titulaire</i>	13
<i>b) Personnel non titulaire</i>	14
<i>c) Présence de fonctionnaires en position de détachement</i>	14
2. L'évolution des effectifs au cours des cinq dernières années.....	15
B. LES MOYENS EN MATERIEL	16
1. Etat de l'exécution du budget au 31 juillet 1994	16
2. Les principaux postes de dépenses	17
<i>a) L'ensemble des charges fonctionnement</i>	17
<i>b) Les moyens informatiques et bureautiques</i>	17
<i>c) L'atelier d'impression et diffusion des rapports et avis</i>	18
<i>d) Les crédits spécifiques de communication</i>	19

C. LES LOCAUX.....	20
1. L'achèvement de l'opération de rénovation et d'extension du Palais d'Iéna...	20
2. Les travaux d'entretien du bâtiment	21
CHAPITRE III : L'ACTIVITE DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL....	23
A. LE BILAN DES TRAVAUX EN 1993 ET AU PREMIER SEMESTRE DE 1994	23
B. LES TRAVAUX D'EVALUATION DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	29
C. LE BILAN DE LA MANDATURE (1989-1994) ET LE RENOUVELLEMENT DES CONSEILLERS EN SEPTEMBRE 1994	31
1. Bilan de la mandature.....	31
2. Renouvellement des conseillers en septembre 1994	32
D. LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE COMMUNICATION, DE RELATIONS PUBLIQUES ET DE RELATIONS EXTERIEURES.....	33
1. Les actions de communication et de relations publiques.....	33
2. Les relations institutionnelles et internationales	33

PRINCIPALES OBSERVATIONS

1. Les crédits demandés pour le Conseil économique et social dans le projet de loi de finances pour 1995 progressent de 2,44 % par rapport aux crédits votés pour 1994, ce qui correspond à une légère progression en francs constants.

Cette évolution recouvre une stabilité en francs constants des crédits destinés à financer les indemnités des membres du Conseil économique et social et des sections (+ 1,6 %), et une légère croissance des crédits consacrés aux dépenses en personnel.

Cette progression est due principalement à la poursuite de l'application du protocole Durafour de rénovation de la grille de la Fonction publique, ainsi qu'au financement de la revalorisation des rémunérations publiques prévue pour 1995.

L'effort du Conseil économique et social dans sa contribution à la maîtrise des dépenses de l'Etat en matière de frais de représentation et de fonctionnement. doit être souligné.

L'essentiel de la progression des crédits inscrits au budget du Conseil économique et social pour 1995 provient de la prise en compte de l'incidence de l'achèvement des travaux d'extension du Palais d'Iéna, prévue pour la fin de 1994 sur les dépenses de fonctionnement. Il s'agit notamment des frais de l'installation dans les nouveaux bureaux, qui devrait avoir lieu au début de 1995.

Votre commission se félicite de l'achèvement de l'opération de restructuration du Palais d'Iéna, dont l'extension améliorera les conditions de travail des conseillers et du personnel.

Toutefois, votre commission souhaite vivement que les restrictions budgétaires que traduit le présent projet de budget sur certains postes n'entraient pas la politique d'ouverture du Conseil économique et social tant sur le plan des relations internationales que sur celui de la diffusion de ses travaux.

2. Au cours de l'année 1993, le Conseil Economique et Social a adopté 23 avis et 5 études. Sur cet ensemble, dix avis ont été adoptés sur demande du Gouvernement, notamment sur les projets de loi d'orientation quinquennale de redressement des finances publiques, ainsi que sur le projet de loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle.

L'analyse de ces travaux au cours de l'année 1993 et du premier semestre 1994 confirme la tendance, observée l'année précédente, au développement des études réalisées par le Conseil sur auto-saisine (dix études au premier semestre 1994, onze au cours de l'année 1993).

Durant la mandature qui vient de s'achever, le Conseil économique et social a adopté au total 112 avis et études. Il a ainsi apporté une contribution précieuse à l'élaboration de textes gouvernementaux et notamment de projets de loi adoptés sur cette période.

Le Conseil économique et social a également mis en oeuvre des travaux d'évaluation que le Gouvernement lui a confiés et qui s'appuient sur des études financées par le Fonds national du Développement de l'Evaluation, inscrit sur les crédits du Plan. Ce Fonds subit toutefois, dans le présent projet de loi de finances, des restrictions importantes de ses crédits.

Le Conseil économique et social, depuis 1992, notamment grâce à l'intervention de votre commission des finances, a engagé des actions destinées à mieux faire connaître ses travaux, en particulier par l'organisation systématique de conférences de presse après l'adoption d'avis, de rapports ou d'études, ainsi que par une considérable amélioration de la diffusion et de la présentation de ses parutions.

La politique d'ouverture du Conseil économique et social sur l'extérieur s'est également développée sur le plan des relations internationales. Tout en poursuivant les bonnes relations entretenues avec les institutions voisines des autres pays, notamment au sein de la l'Union Européenne, le Conseil économique et social a noué des contacts avec des pays qui, dans le cadre de l'évolution institutionnelle qu'ils connaissent, souhaitent se doter d'une assemblée consultative.

EXAMEN EN COMMISSION

Réunie le mercredi 19 octobre 1994 sous la présidence de M. Christian Poncelet, président, la commission a procédé à l'examen des crédits du Conseil économique et social pour 1995, sur le rapport de Mme Paulette Fost, rapporteur spécial.

Mme Paulette Fost, rapporteur spécial, a d'abord indiqué que les crédits demandés pour 1995 au titre du Conseil économique et social, qui s'élèvent à 164 millions de francs, sont en hausse de 2,44 % par rapport au budget voté de 1994. Elle a rappelé que ces crédits, qui sont uniquement de fonctionnement, ne comprennent pas ceux affectés à l'achèvement de la construction du nouveau bâtiment du palais d'Iéna, inscrits pour 4,5 millions de francs au budget des charges communes.

Puis Mme Paulette Fost, rapporteur spécial, a précisé l'évolution des trois chapitres composant le budget du Conseil économique et social : l'essentiel de la progression résulte de la prise en compte, d'une part, de l'incidence de la revalorisation des rémunérations publiques en application du protocole Durafour, d'autre part de la prise en compte des conséquences qu'aura l'achèvement des travaux d'extension du palais d'Iéna, prévu pour la fin de 1994, sur les dépenses de fonctionnement.

Mme Paulette Fost, rapporteur spécial, a déploré que ces crédits subissent néanmoins l'effet de la révision des services votés, laquelle se traduit notamment par la suppression d'un poste.

Puis Mme Paulette Fost, rapporteur spécial, a dressé un bilan de l'activité soutenue du Conseil économique et social au cours de l'année 1993 et du premier semestre de 1994, ainsi que sur les cinq années de la mandature qui vient de s'achever, et donné des exemples de la contribution du Conseil économique et social à l'élaboration de projets de loi.

Mme Paulette Fost, rapporteur spécial, a également rappelé les actions menées par le Conseil économique et social en matière de diffusion de ses travaux ainsi que sa politique d'ouverture sur le plan des relations internationales.

Eu égard à la relative stabilité de ce budget, et tenant compte du prochain achèvement des travaux du Palais d'Iéna, dont il y a lieu de se féliciter, Mme Paulette Fost, rapporteur spécial, a demandé à la commission de proposer au Sénat l'adoption de ces crédits.

A la suite de cet exposé, M. Jean-Pierre Masseret s'est enquis auprès de Mme Paulette Fost, rapporteur spécial, des modalités et des fondements juridiques du partage des bâtiments du palais d'Iéna entre le Conseil économique et social et l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

M. René Ballayer a posé à Mme Paulette Fost, rapporteur spécial, des questions concernant le récent renouvellement du Conseil économique et social et sa composition.

M. Christian Poncelet, président, ainsi que M. Jean Arthuis, rapporteur général, ont salué la qualité et le sérieux des travaux du Conseil économique et social, estimant que ses compétences mériteraient une plus ample utilisation dans le cadre des attributions consultatives de cette assemblée.

Suivant l'avis de son rapporteur, la commission des finances a alors décidé de proposer au Sénat l'adoption des crédits du Conseil économique et social pour 1995.

CHAPITRE PREMIER

LES CREDITS DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL POUR 1995

A. EVOLUTION GENERALE

Les crédits demandés pour 1995 au titre du Conseil économique et social s'élèvent à 164,00 millions de francs, soit une majoration de 2,44 % par rapport au budget voté de 1994 (160,09 millions de francs).

Les crédits du Conseil économique et social sont exclusivement constitués par des crédits de fonctionnement, inscrits en titre III (Ils ne comprennent donc pas les crédits affectés à l'achèvement de la construction du nouveau bâtiment du Palais d'Iéna, inscrits pour 4,50 millions de francs au chapitre 57-01 du budget des charges communes).

Les trois chapitres qui composent le budget du Conseil économique et social évoluent comme suit :

(millions de francs)

	Crédits votés pour 1994	Crédits demandés pour 1995	Evolution en %
Chapitre 31-01 : Indemnités des membres du CES et des sections	108,46	110,24	+ 1,6 %
Chapitre 31-11 : Dépenses de personnel....	42,88	44,06	+ 2,8 %
Chapitre 34-01 : Dépenses de matériel	8,75	9,70	+ 10,6 %
Total.....	160,09	164,00	+ 2,4 %

B. PRINCIPALES EVOLUTIONS

1. Indemnités des membres du Conseil économique et social et des sections (chapitre 31-01)

Les crédits demandés pour 1995 sur ce poste s'élèvent à 110,24 millions de francs.

L'augmentation de 1 783 455 francs de crédits d'indemnités des membres du CES et des sections se décompose comme suit :

◆ incidence en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations publiques intervenues en 1994 :
+ 1 337 254 francs ;

◆ provision destinée au financement de la revalorisation des rémunérations publiques prévue en 1995 :
+ 1 229 275 francs.

Parallèlement, la "contribution du Conseil à la maîtrise des dépenses de l'Etat", représente une économie de 783.074 francs, réalisé sur les frais de représentation et de déplacement des conseillers.

2. Dépenses en personnel (chapitre 31-11)

L'augmentation de 1.180.460 francs des crédits affectés aux dépenses de personnel résulte des évolutions suivantes :

◆ une économie de 94.087 francs réalisée par la suppression d'un emploi d'agent des services techniques ;

◆ des moyens nouveaux consistant en :

- l'incidence en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations publiques intervenues en 1994, pour un montant de 583.138 francs ;

- l'application du protocole Durafour, soit 66.860 francs de mesures acquises (cinquième tranche du protocole) et 79.616 francs de mesures nouvelles (sixième tranche du protocole) ;

- une provision de 536.742 francs destinée au financement de la revalorisation des rémunérations publiques prévue en 1995 et 8.191 francs permettant de financer la nouvelle bonification indiciaire.

La révision des services votés pesant sur les dépenses en personnels des services administratifs se traduit par la suppression d'un poste (sur les 149 agents titulaires au 1er juillet 1994).

3. Dépenses de matériel (chapitre 34-01)

Les crédits affectés aux dépenses de matériel (chapitre 34-01) progressent de 945 644 francs, évolution qui s'explique principalement par la prise en compte de l'incidence de l'extension du Palais d'Iéna sur les dépenses de fonctionnement et qui résulte :

♦ d'une économie correspondant à la suppression de 985.000 francs de crédits ouverts à titre non renouvelables en 1994 :

- par l'ajustement des crédits d'informatique et de télématique à la baisse, *"au niveau nécessaire au maintien de l'existant et au renouvellement"* pour 5.000 francs ;

- par une restriction des dépenses de l'Etat, concernant les frais de matériel pour 624.356 francs.

♦ des moyens nouveaux prenant en compte l'incidence de l'extension du Palais d'Iéna sur les dépenses de fonctionnement courant du Conseil d'un montant de 2.560.000 francs.

4. Moyens complémentaires

Afin de permettre l'achèvement des travaux de rénovation et d'extension du Palais d'Iéna, ainsi que l'équipement mobilier des nouveaux locaux, une dotation de 4,5 millions de francs d'autorisations de programme et de crédits de paiement est inscrite au chapitre 57-01 du budget des charges communes, complétant les 56 millions de francs de crédits de paiement inscrits au budget 1994.

Cette dotation prend en compte l'achèvement et l'aménagement de la troisième aile du Palais d'Iéna, ainsi que les travaux de restructuration des deux autres ailes du bâtiment, dont la rénovation se prolongera jusqu'au 1er trimestre 1995.

CHAPITRE II

LES MOYENS MIS A LA DISPOSITION DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

A. LES MOYENS EN PERSONNEL

1. La situation actuelle

a) *Personnel titulaire*

Au 1er juillet 1994, l'effectif des personnels titulaires du Conseil économique et social, dont le statut est défini par les lois n° 83-634 du 13 juillet 1983 et n° 84-16 du 11 janvier 1984, était de 149 personnes, réparties comme suit :

Catégorie A	32 agents
Catégorie B	16 agents
Catégorie C	97 agents
Catégorie D	4 agents
TOTAL.....	149 agents

Il convient de noter qu'au 14 août 1994, les quatre agents titulaires de catégorie D ont été intégrés en catégorie C, en application du protocole Durafour.

b) Personnel non titulaire

Le Conseil économique et social emploie également dix-neuf agents non titulaires affectés, pour la plupart, à temps incomplet, au service de la séance, ce qui porte l'effectif total à 168 personnes.

c) Présence de fonctionnaires en position de détachement

Sur les trente-deux postes d'agents titulaires de catégorie A, dix-huit sont occupés par des fonctionnaires détachés sur des postes d'administrateurs et d'attachés au Conseil économique et social.

Ils sont ainsi répartis :

- 1 Conseiller Maître à la Cour des comptes qui occupe les fonctions de Secrétaire général du Conseil économique et social ;

- 2 administrateurs civils, détachés du ministère des affaires sociales et de la Santé et de la Ville et du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sont directeurs adjoints au Conseil économique et social ;

- 1 trésorier principal de première classe qui est détaché du ministère de l'Economie en tant que trésorier du Conseil économique et social.

Les autres fonctionnaires de catégorie A en détachement au Conseil sont :

- 5 administrateurs civils détachés du ministère des Affaires sociales, de la Santé et de la Ville et du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, du ministère de l'Economie et du ministère du Budget et du ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire ;

- 6 attachés principaux provenant du ministère de l'Economie et du ministère du Budget, du ministère de l'Education nationale, du ministère de l'Equipement, des Transports et du Tourisme, du ministère de l'Industrie, des Postes et Télécommunications et du Commerce extérieur ;

- 3 attachés qui proviennent du ministère de l'Economie et du ministère du Budget, ainsi que du ministère des Affaires sociales, de la Santé et de la Ville et du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle.

2. L'évolution des effectifs au cours des cinq dernières années

Depuis le 31 décembre 1990, les effectifs des différentes catégories de personnel ont connu l'évolution suivante :

	1990 (31.12)	1991 31.12	1992 31.12	1993 31.12	1994 01.07
1. Personnel titulaire (régé par les lois n° 83-634 du 13.07.1983 et n° 84-16 du 11.01.1984)					
catégorie A	32	32	32	32	32
catégorie B	16	16	16	16	
catégorie C	88	93	95	97	97
catégorie D	9	6	5	4	4
Total.....	145	147	148	149	149
2. Personnel non titulaire.....	23	15	18	18	19
Total général....	168	165	166	167	168

L'application de la norme de la lettre de cadrage budgétaire pour 1995 conduisait à la suppression de deux postes d'agent des services techniques. Un seul a été supprimé. Toutefois, l'augmentation des surfaces de bureaux et des services résultant de l'extension des locaux du Conseil économique et social rendrait nécessaire un accroissement de certaines catégories de personnel, notamment des agents de maintenance et d'entretien des locaux.

B. LES MOYENS EN MATERIEL

1. Etat de l'exécution du budget au 31 juillet 1994

♦ Les crédits budgétaires mis à la disposition du Conseil économique et social pour 1994 s'élevaient, au 31 juillet 1994, à 9.526.825 francs, inscrits sur le chapitre 34-01 pour les dépenses de matériel.

Ce chapitre a bénéficié, au 31 juillet 1994, d'un transfert de 772.373 francs (le seul enregistré sur ce budget au 31 juillet 1994), en provenance du budget du Plan, dans le cadre de l'action d' *"Evaluation des politiques publiques"*.

Mis à part ce transfert, sur les 8.754.452 francs de crédits disponibles pour les dépenses de matériel, le budget ouvert au titre de la *"communication"* s'élevait à 1.100.000 francs, financés à hauteur de 500.000 francs par la réserve parlementaire.

Les crédits réellement disponibles pour les charges de fonctionnement courant se réduisaient donc en définitive à 7.654.452 francs.

♦ A la date du 31 juillet 1994, le pourcentage de consommation des crédits de matériel, hors *"évaluation des politiques publiques"*, s'élevait à 50,07 % (dont 50,96 % pour les crédits de communication, et 47,64 % pour les crédits de fonctionnement courant à proprement parler).

Le taux de consommation des crédits de fonctionnement courant, hors *"communication"* et hors *"évaluations publiques"* était, au 31 juillet 1994, inférieur de 18 % à celui de 1993 à date comparable.

Cette évolution tendrait à augurer favorablement de la tendance progressive à la réduction que connaît depuis un certain nombre d'années l'insuffisance structurelle des crédits du chapitre 34-01.

Toutefois, le second semestre 1994 devrait connaître une accélération du rythme de consommation des crédits restants, dans la mesure où une partie des dépenses de renouvellement de matériel ont été différées pour tenir compte du déménagement des services qui s'installeront dans la nouvelle aile du Palais d'Iéna, actuellement en cours d'achèvement.

2. Les principaux postes de dépenses

a) L'ensemble des charges de fonctionnement

Calculées en pourcentage des sommes mandatées au 31 juillet 1994 (3.823.064 francs), les principales charges de fonctionnement courant s'établissent ainsi :

En pourcentage des dépenses imputées au chapitre 34-01

	1993 (au 31.07)	1994 (au 31.07)
Atelier de reprographie	9,83	13,88
Electricité, gaz, fuel.....	7,64	9,53
Documentation.....	5,96	5,58
Traitement de texte	13,59	3,80
Informatique administrative.....	6,48	3,63
Nettoyage des locaux	12,80	17,29
Téléphone	9,67	12,13
Gestion du parc automobile	9,81	11,01
Frais divers de gestion	5,11	6,12
Total des charges payées	80,89	82,97

Les charges de fonctionnement ont donc poursuivi leur croissance observée par votre commission dans les budgets précédents, même si elle atteint un rythme plus atténué (+ 2,08 %).

Il ne sera possible de constater une éventuelle insuffisance de crédits sur ce chapitre que lorsque les dépenses liées, d'une part, au renouvellement des conseillers en septembre 1994, et d'autre part, au déménagement des services en décembre 1994 auront été engagées. Il demeure néanmoins probable que l'insuffisance structurelle des crédits de ce chapitre, qui tend à se réduire au fil des années, sera encore constatée en 1994.

b) Les moyens informatiques et bureautiques

En 1994, certains renouvellements de matériel informatique ont été effectués. D'autres acquisitions sont prévues mais ne seront réalisées qu'au second semestre. L'extension des applications existantes doit se poursuivre par l'équipement, avant la fin de l'année 1994, du bureau des voyages en matériel bureautique.

Aucun investissement nouveau en matériel bureautique n'est prévu en 1995. La poursuite du renouvellement du parc Rank Xerox 6085 par le remplacement de douze postes et de trois imprimantes serait nécessaire en 1995, mais n'est pas programmé. Ces postes de traitement de texte (équipements Xerox 6085), installés dans les sections du Conseil économique et social en 1992, permettent la saisie directe, par les secrétariats, des rapports et travaux en cours de rédaction.

La politique de renouvellement des matériels vise notamment à permettre une diminution des dépenses de maintenance, les frais de maintenance sur les anciens équipements étant très élevés.

c) L'atelier d'impression et diffusion des rapports et avis

L'atelier d'impression du Conseil économique et social, qui dispose de trois presses offset de format A3 et A4, a été complété, en 1992, par un équipement bureautique de gestion intégrée d'impression (Rank Xerox modèle Docutech) qui a permis une amélioration considérable des conditions d'impression des documents et rapports du Conseil.

Environ 7,4 millions de pages ont ainsi été imprimées en 1994, pour un coût unitaire de l'ordre de 0,12 francs.

Les rapports et avis du Conseil économique et social font ainsi l'objet d'un premier tirage à 500 exemplaires, diffusés avant la séance pour les besoins des conseillers et des administrations concernées, auxquels s'ajoutent environ 150 documents destinés à la presse écrite et audiovisuelle. Après leur adoption par le Conseil, il sont diffusés notamment auprès des ministres intéressés et des Assemblées parlementaires. Les études sont tirées à 650 exemplaires ; les avis rendus sur un projet de loi font l'objet d'une diffusion plus large, notamment auprès des instances européennes et internationales.

Les travaux du Conseil économique et social sont ensuite publiés par la Direction des Journaux officiels dans une collection spécifique (5.000 exemplaires) ainsi que sous forme de microfiches.

Les travaux du Conseil économique et social paraissent également sous forme de brochures : 12.576 de ces rapports brochés ont été vendus en 1993. Parmi les brochures particulièrement demandées figurent, par exemple, celles intitulées "*Bilan et*

perspectives industrielles des activités liées à la protection de l'environnement" (n° 4192), *"Exercice et développement de la vie associative dans le cadre de la loi du 1er juillet 1901"* (n° 5214), ou *"L'image de la France à l'étranger et ses conséquences économiques"* (n° 4217).

d) Les crédits spécifiques de communication

Depuis 1992, des crédits spécifiquement affectés aux actions de communication sont distingués au sein du chapitre 34-01.

La dotation pour 1994, d'un montant de 1.100.000 francs, a été financée à hauteur de 500.000 francs sur l'abondement des crédits obtenu par la Commission des finances du Sénat, et pour le reste, par prélèvement sur les crédits de fonctionnement courant.

Ces crédits ont permis, en 1993 :

◆ de reconduire les accords passés avec *"La lettre de la Presse"*, publication bimensuelle comportant une rubrique régulière intitulée *"La vie des Parlements"* qui fait une place aux travaux du Conseil économique et social ;

◆ de poursuivre la publication :

- de la *"Lettre du Palais d'Iéna"*, revue bimestrielle tirée à 5.000 exemplaires, support essentiel de l'information sur l'activité et les travaux du Conseil ;

- d'un numéro spécial de cette revue, rendant compte d'une année de travaux du Conseil économique et social, ainsi que d'un livre de présentation de l'institution et de ses activités, intitulé *"1992-1993 au Palais d'Iéna"*. Ces deux opérations ont été renouvelées en 1994.

La direction de l'information du ministère des Affaires étrangères poursuit la diffusion de *"La lettre du Palais d'Iéna"* dans toutes les ambassades de France.

Par ailleurs, des rencontres régulières sont organisées avec la presse écrite et audiovisuelle, ainsi que des manifestations de presse au moment de la publication des rapports du Conseil.

En outre, la mise sur informatique du fichier des correspondants (environ 5.000 personnes) se poursuit.

Enfin, huit tournages de séances plénières ou de manifestations qui se sont déroulées au Conseil économique et social ont été réalisés en 1993 par une société spécialisée en actualités télévisées. Une vidéothèque de ces cassettes, disponibles à la consultation a ainsi été constituée.

En revanche, le budget de 1993 n'a pas permis de poursuivre les contacts établis avec le secrétariat général de France-Télévision ni la rédaction nationale de France 3 pour la préparation en coproduction d'un magazine télévisé consacré régulièrement au Conseil économique et social.

C. LES LOCAUX

1. L'achèvement de l'opération de rénovation et d'extension du Palais d'Iéna

◆ L'opération de rénovation et d'extension du Palais d'Iéna, qui avait fait l'objet d'un concours d'architecture en 1988, mais n'a été lancée qu'à l'occasion du budget pour 1991, est en voie d'achèvement.

Il s'agit de la construction d'une troisième aile du Palais d'Iéna, ainsi que de la rénovation des installations existantes.

Au total, les locaux auront été agrandis d'une surface de 3.343 m², et 4.636 m² auront été réaménagés dans l'ancien bâtiment.

Les travaux de construction de la troisième aile du Palais d'Iéna, qui vient en jonction avec l'"aile d'Iéna" du bâtiment d'Auguste Perret, ainsi que l'aménagement de ce nouveau bâtiment se sont poursuivis en 1994. L'achèvement de l'aménagement de ce nouveau bâtiment est prévu pour le début de 1995.

Les autres travaux de restructuration du Palais d'Iéna sont également en cours ou en voie d'achèvement : la rénovation du rez-de-chaussée de l'aile Wilson a débuté le 18 juillet 1994 et la rénovation de l'aile Iéna commencera à la fin de l'année 1994 et se prolongera durant le premier trimestre 1995.

◆ Le budget du Conseil économique et social ne comporte pas de titre V, les crédits prévus pour le financement de cette opération ont été inscrits au chapitre 57-01 du budget des charges communes du ministère de l'Economie (chapitre intitulé "*Opérations de construction à caractère interministériel*"). C'est le service constructeur de ce ministère qui s'est vu confier la maîtrise déléguée des travaux.

A l'origine, un crédit de 106 millions de francs d'autorisations de programme avait été voté pour le financement de cette opération dans le budget de 1991.

56 millions de francs de crédits de paiement ont été inscrits au budget de 1994 pour financer les travaux réalisés cette année.

Un crédit complémentaire de 4,5 millions de francs d'autorisations de programme et de crédits de paiement est prévu dans le présent projet de loi de finances afin de financer l'achèvement de l'opération ainsi que l'équipement mobilier des vingt-neuf nouveaux locaux.

2. Les travaux d'entretien du bâtiment

En tant que palais national, le Palais d'Iéna, oeuvre d'Auguste Perret, et dont l'escalier monumental à double révolution est considéré comme le chef d'oeuvre, inauguré le 4 mars 1938 et devenu le siège du Conseil économique et social en 1958, relève, pour tous les gros travaux d'entretien et de rénovation des bâtiments, du ministère de la culture.

Toutefois, depuis 1992, l'architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux qui avait antérieurement en charge la programmation des travaux de rénovation du Palais d'Iéna et leur réalisation ne soumet plus de programme de travaux à son ministre de tutelle.

Dans l'attente de nouvelles modalités de prise en charge budgétaire, un crédit d'urgence de 62.000 F affecté début 1993 à la 6ème agence des Bâtiments de France a pu permettre de réaliser des travaux partiels d'étranchéité des terrasses du bâtiment d'Auguste Perret.

CHAPITRE III

L'ACTIVITE DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

A. LE BILAN DES TRAVAUX EN 1993 ET AU PREMIER SEMESTRE DE 1994

De janvier 1993 à juillet 1994, le Conseil économique et social a élaboré 93 textes (80 avis et 14 études) dont 32 avis et une étude à la demande du Gouvernement.

♦ En 1993, le Conseil économique et social a adopté vingt-trois avis et cinq études. Ils se répartissent ainsi :

1°) dix avis sur demande du Gouvernement :

- un avis portant sur le projet de loi d'orientation quinquennale de redressement des finances publiques ;

- un avis portant sur le projet de décret modifiant le décret du 11 octobre 1982 modifié relatif à la composition et au fonctionnement des Conseils économiques et sociaux régionaux ;

- un avis portant sur le projet de loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle ;

- un avis portant sur le projet de loi d'orientation pour le développement économique, social et culturel de la Polynésie française ;

- un avis portant sur le projet de loi de programme relatif au patrimoine monumental ;

- cinq saisines portant sur des problèmes de caractère économique et social.

2°) deux avis périodiques sur la conjoncture :

3°) seize auto-saisines, dont cinq études.

♦ Au cours du premier semestre 1994, le Conseil économique et social a émis dix-sept avis et cinq études ont été adoptées en section. Ils correspondaient à :

1°) six avis sur demande du Gouvernement

- un avis portant sur le projet de loi d'orientation pour le développement du territoire

- cinq saisines portant sur des problèmes de caractère économique et social

2°) un avis périodique sur la conjoncture .

3°) quinze auto saisines dont cinq études

Le contenu des travaux, extrêmement varié, aborde fréquemment des problèmes d'actualité proches de l'activité législative. La liste des sujets abordés en 1993 et au cours du premier semestre de 1994, présentée dans le tableau ci-après, permet de le constater.

**CONTENU DES TRAVAUX RÉALISÉS EN 1993 ET 1994
(PREMIER SEMESTRE)**

I - CONSULTATIONS EFFECTUÉES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 69 DE LA CONSTITUTION			
1°/ Projets de loi			
<i>a) Demandes d'avis :</i>			
1993 :			
- Projet de loi d'orientation quinquennale de redressement des finances publiques	M. ESCANDE	15 juin	JO n° 18 du 17 juin 1993
- Projet de loi quinquennale relative au Travail, à l'Emploi et à la formation professionnelle	M. MOREL	8 septembre	JO n° 18 du 10 sept. 1993
- Projet de loi d'orientation pour le développement économique, social et culturel de la Polynésie française	M. JARNAC	30 novembre	JO n° 23 du 3 déc. 1993
1994 (premier semestre) :			
- Projet de loi d'orientation pour le développement du territoire	M. PARROTIN	1er juin	JO n° 11 du 6 juin 1994
<i>b) Demandes d'étude : néant</i>			
2°/ Projet de décret			
<i>a) Demande d'avis :</i>			
1993 :			
- Projet de décret modifiant le décret du 11 octobre 1982 modifié relatif à la composition et au fonctionnement des CESR ...	M. RABARDEL	10 mars	JO n° 1 du 15 mars 1993
1994 : néant			
<i>b) Demande d'étude :</i>			
3°/ Proposition de loi : néant			

II - CONSULTATIONS EFFECTUEES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 70 DE LA CONSTITUTION

1°/ Problèmes de caractère économique et social

a) Demandes d'avis

1993 :

- Les activités d'utilité sociale des retraités et des personnes âgées	M. THERY	10 février	JO n° 3 du 22 mars 1993
- Exercice et développement de la vie associative dans le cadre de la loi du 1er juillet 1901	Mme CHIROUTRE	24 février	JO n° 4 du 1er avril 1993
- Les grandes orientations du Gouvernement pour le XIème Plan (1993-1997)	M. VIGNAUD	10 mars	JO n° 2 du 15 mars 1993
- L'entreprise individuelle	M. BARTHELEMY	28 avril	JO n° 5 du 14 mai 1993
- Le suivi de la charte des services publics	M. FAKI	23 novembre	JO n° 26 du 30 déc. 1993
1994 (premier semestre) :			
- Les orientations de la politique d'aménagement du territoire à l'horizon 2015	M. PARROFIN	26 janvier	JO n° 3 du 24 février 1994
- Les Unions commerciales	M. SALVANES	23 mars	JO n° 9 du 6 mai 1994
- Le livre vert sur la politique sociale européenne	Mme CUMENEL	30 mars	JO n° 6 du 1er avril 1994
- Le développement de la politique forestière au bénéfice du monde agricole et rural	M. INSA	11 mai	JO n° 14 du 18 juin 1994
- Le bilan et les perspectives financières de la décentralisation	M. DIDIERJEAN	6 juillet	à paraître

b) Demande d'étude : néant

2°/ Plan : néant

3°/ Projet de loi de programme

a) Demande d'avis

1993 :

- Projet de loi de programme relatif au patrimoine monumental	M. LAMARQUE	13 octobre	JO n° 20 du 18 oct. 1993
---	-------------	------------	--------------------------

1994 (premier semestre) : néant

b) Demande d'étude : néant

III - QUESTIONS DONT LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL S'EST SAISI

1°/ Avis			
1993 :			
- L'image de la France à l'étranger et ses conséquences économiques	M. LEGROS	14 avril	JO n° 7 du 28 mai 1993
- Les ports maritimes et fluviaux, leur place dans l'économie française et leur rôle dans l'aménagement du territoire	M. BRUNIER	28 avril	JO n° 8 du 28 mai 1993
- Les produits de grande consommation non-énergétiques issus des hydrocarbures	M. BRUIL-JARRIGE	11 mai	JO n° 9 du 17 juin 1993
- La contribution de l'agriculture aux grands équilibres de la Nation	M. CAZALS	26 mai	JO n° 11 du 25 juin 1993
- L'approche quantitative et qualitative des besoins en logement et de la solvabilité de la demande	M. NIOL	9 juin	JO n° 13 du 12 juillet 1993
- Développement du Tiers-Monde et croissance française	M. DUFFAURE	9 juin	JO n° 17 du 4 août 1993
- L'agriculture française et l'agriculture des autres pays méditerranéens complémentarités et concurrences	M. FEVRIER	7 juillet	JO n° 19 du 9 octobre 1993
- Les équilibres des fonctions dans la ville pour une meilleure qualité de vie	M. HUEI	13 octobre	JO n° 22 du 22 nov. 1993
- Le rôle des réseaux de distribution dans l'aménagement du territoire	M. HERSMANN	10 novembre	JO n° 24 du 14 déc. 1993
- L'information des clients des divers organismes qui collectent l'épargne	Mme CHASSAGNE	23 novembre	JO n° 27 du 30 déc. 1993
- Evaluation de l'efficacité économique et sociale des aides publiques au logement	M. LAIR	15 décembre	JO n° 1 du 10 février 1994
1994 (premier semestre) :			
- Les problèmes économiques généraux de la France dans la perspective de l'Union économique et monétaire européenne	M. VIGNAU	12 janvier	JO n° 2 du 14 février 1994
- Les relations extérieures de la France avec le Viêt-Nam, le Cambodge, le Laos, la Thaïlande et la Birmanie	M. BILLET	8 février	JO n° 4 du 12 mars 1994
- Les accidents du travail et les maladies professionnelles : analyse et prévention	M. FABRE	23 février	JO n° 5 du 26 mars 1994
- La situation et le devenir des associations à but humanitaire	M. DESIR	23 mars	JO n° 8 du 26 avril 1994
- Les relations économiques entre la France et l'Europe centrale et orientale	M. RENOUVIN	26 avril	JO n° 12 du 6 juin 1994
- Les relations économiques entre la France et les pays du Cône Sud de l'Amérique latine	Mme SALMONA	11 mai	JO n° 15 du 20 juin 1994

- Les leviers immatériels de l'activité économique	M BOUCHET	25 mai	JO n° 16 du 5 juillet 1994
- La scolarisation des enfants d'immigrés	M BOCQUET	8 juin	JO n° 17 du 19 juillet 1994
- L'espace rural entre protection et contraintes	M LEDRU	29 juin	à paraître
- Evaluation de la politique d'aides à la localisation des activités dans les zones de conversion	M BIRY	6 juillet	à paraître
2°/ Rapports périodiques de conjoncture, établis en application de l'article 2 du décret du 28 août 1974 :			
- Conjoncture économique au premier semestre 1992	M MARCHELLI	15 avril	JO n° 5 du 20 avril 1992
- Conjoncture économique au second semestre 1992	M BIDEGAIN	28 octobre	JO n° 15 du 2 nov. 1992
- Conjoncture économique au premier semestre 1993	M NETTER	7 juillet	JO n° 12 du 12 juillet 1993
- Conjoncture économique au second semestre 1993	M de BENOIST	27 octobre	JO n° 21 du 1er nov. 1993
- Conjoncture économique au premier semestre 1994	M MARCHELLI	13 avril	JO n° 7 du 18 avril 1994
3°/ Etudes			
1993 :			
- Les implications d'un statut rénové de la Banque de France	M GOUSSEAU	27 avril	JO n° 6 du 21 mai 1993
- La vie professionnelle des travailleurs étrangers en France	M MEKACI'ERA	8 juin	JO n° 14 du 28 juillet 1993
- Le suicide	M DEBOUT	6 juillet	JO n° 15 du 30 juillet 1993
- L'aviculture	M CUISSET	6 juillet	JO n° 16 du 3 août 1993
- Bilan scientifique et technologique des recherches sur les réacteurs à neutrons rapides	M TEILLAC	23 novembre	JO n° 25 du 16 déc. 1993
1994 (premier semestre)			
- L'agriculture française et la politique agricole commune	M PISANI	26 avril	JO n° 10 du 25 mai 1994
- Prospective, planification et programmation dans l'Europe	M CAMBUS	10 mai	JO n° 13 du 18 juin 1994
- Les phénomènes de violence à l'encontre des jeunes	M DELARUE	5 juillet	à paraître
- La formation professionnelle dans les départements, territoires et collectivités territoriales à statut particulier d'outre-mer	M TOUMSON	5 juillet	à paraître
- Les transferts de technologie en matière de recherche industrielle : situation des entreprises françaises	M CHARZAT	5 juillet	à paraître

◆ Les textes législatifs et réglementaires sur les projets desquels le Conseil économique et social a été consulté pendant cette période ont donc été les suivants :

- la loi n° 94-66 du 24 janvier 1994 d'orientation quinquennale de redressement des finances publiques ;

- la loi quinquennale n° 93-1313 du 20 décembre 1993 relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle ;

- la loi de programme n° 93-1437 du 31 décembre 1993 relative au patrimoine monumental ;

- la loi n° 94-99 du 5 février 1994 d'orientation pour le développement économique, social et culturel de la Polynésie française ;

- ainsi que le décret n° 94-95 du 11 janvier 1994 modifiant le décret du 11 octobre 1987 modifié, relatif à la composition et au fonctionnement des conseils économiques et sociaux régionaux (CESR).

◆ En 1993, vingt-et-une interventions ministérielles ont eu lieu devant l'assemblée plénière du Conseil économique et social, et neuf au premier semestre de 1994.

En 1994, le Sénat a entendu, en séance publique, le rapporteur au nom du Conseil économique et social de l'avis demandé par le Gouvernement sur le projet de loi de programme relatif au patrimoine monumental, ainsi que le rapporteur de l'avis du Conseil sur le projet de loi relatif à l'orientation quinquennale de redressement des finances publiques.

Par ailleurs, la Commission des affaires économiques et du Plan du Sénat a auditionné le rapporteur au nom du Conseil de l'avis sur le projet de loi relatif à l'entreprise individuelle.

B. LES TRAVAUX D'EVALUATION DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

◆ A la suite de la publication du décret n° 90-82 du 22 janvier 1990, le Conseil économique et social a engagé une réflexion qui a abouti à l'adoption, le 12 décembre 1990, d'un avis sur "*l'évaluation des politiques publiques*", présenté au nom de la section de la conjoncture et des problèmes économiques généraux par M. Lucien Génin.

Deux réunions de la conférence nationale de l'évaluation se sont tenues les 14 février 1992 et 9 décembre 1993 au Palais d'Iéna, conformément aux propositions formulées dans cet avis.

♦ Dans le cadre strict du décret du 22 janvier 1990, le Conseil économique et social a engagé quatre opérations d'évaluation, dont deux ont été achevées au cours de la mandature qui vient de prendre fin.

- *"L'évaluation de l'efficacité économique et sociale des aides publiques au logement"* a fait l'objet d'un avis adopté par le Conseil économique et social le 15 décembre 1993 sur le rapport présenté par M. Marcel Lair, au nom de la section du cadre de vie ;

- La première phase d'étude sur *"L'évaluation de la politique d'aides à la localisation des activités dans les zones de conversion"* a fait l'objet d'un avis adopté par le Conseil économique et social le 6 juillet 1994, présenté par M. Jean-Claude Bury, au nom de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire ;

Les deux opérations en cours sont les suivantes :

- *"L'évaluation des interventions de l'Etat en faveur des salariés licenciés de plus de 55 ans"* dont la première étude a été soumise au Conseil scientifique de l'évaluation le 8 juillet 1991 ;

- *"L'évaluation des politiques publiques de lutte contre la grande pauvreté hors Revenu minimum d'insertion"* qui a fait l'objet d'un avis favorable du Conseil scientifique de l'évaluation les 8 octobre 1992 et 23 juin 1993, et comporte une enquête dont l'analyse est actuellement en cours.

20 % des crédits que le budget de l'Etat consacre à l'évaluation et qui figurent au chapitre 34-04 (crédits du Fonds national de développement de l'évaluation des crédits du Plan) sont expressément réservés aux travaux d'évaluation conduits par le Conseil économique et social.

Les projets ne sont financés qu'après avis du Conseil scientifique de l'évaluation qui les valide puis adopte le résultat des études ainsi réalisées, avant leur adoption par le Conseil économique et social.

Or, les crédits alloués au Fonds national de l'évaluation ont diminué de 13 % entre 1993 et 1991, ce qui a réduit à 772.000 francs par an le montant des sommes auxquelles le Conseil économique et social peut prétendre, ce qui le met dans la situation de ne plus pouvoir engager de nouveaux projets avant deux ou trois ans.

Cette tendance paraît devoir se confirmer étant donné que dans le projet de budget pour 1995, le chapitre 94-04 des crédits du Plan a subi une révision des services votés de l'ordre de 3,4 millions, qui ajuste les moyens du Fonds national du développement de l'évaluation aux stricts besoins des crédits d'études destinés aux évaluations effectuées par le Conseil économique et social, fixés à 770.000 francs.

C. LE BILAN DE LA MANDATURE (1989-1994) ET LE RENOUELEMENT DES CONSEILLERS EN SEPTEMBRE 1994

1. Bilan de la mandature

Durant les cinq années de la mandature qui vient de prendre fin, le Conseil économique et social a adopté au total 112 avis et études, répartis comme suit :

Activité du Conseil économique et social - 1989-1994

	AVIS			ETUDES			ENSEMBLE		
	Auto saisines.	Demandes Gouvern.	Total	Auto saisines	Demandes Gouvern.	Total	Auto saisines	Demandes Gouvern.	Total
Sept. 1989 à juillet 1990 ...	10	1	11	1	0	1	11	1	12
Sept. 1990 à juillet 1991 ...	13	11	24	1	0	1	14	11	25
Sept. 1991 à juillet 1992 ...	13	7	20	1	0	1	14	7	21
Sept. 1992 à juillet 1993 ...	12	6	18	4	0	4	16	6	22
Sept. 1993 à juillet 1994 ...	16	10	26	6	0	6	22	10	32

2. Renouvellement des conseillers en septembre 1994

Le mandat des nouveaux membres du Conseil économique et social a débuté le 1er septembre 1994. Pour ce nouveau mandat, 116 nouveaux conseillers ont été désignés. A la suite de ce renouvellement, le Conseil économique et social comprend au total vingt-trois femmes, soit 10 % du nombre total de conseillers.

On rappellera que le Conseil économique et social est composé de deux cent trente membres nommés pour une durée de cinq ans, appartenant depuis au moins deux années à la catégorie professionnelle qu'ils sont chargés de représenter. Pendant la durée de leur mandat, ils continuent à exercer leurs responsabilités professionnelles et syndicales et perçoivent une rémunération égale au tiers de l'indemnité parlementaire, complétée par des indemnités représentatives de frais.

Les modalités de désignation des conseillers sont les suivantes :

- 163 conseillers sont nommés directement par l'organisation à laquelle ils appartiennent (organisations syndicales, organisations professionnelles, organismes de la coopération et de la mutualité, organisations familiales...);

- 68 membres sont nommés par le Gouvernement. Parmi ceux-ci, 28 sont désignés selon des modalités permettant la représentation des entreprises publiques, de la vie associative, des Français hors de France, des organisations professionnelles des départements, territoires et collectivités territoriales à statut particulier d'outre-mer, ou bien au titre de l'épargne et du logement.

Les 40 autres conseillers désignés par le Gouvernement sont des personnalités qualifiées dans le domaine économique, social, scientifique ou culturel ; ils sont nommés par décret en Conseil des ministres. Les professions exercées par ces personnalités sont donc très variées. Sur les 112 rapports (avis et études) adoptés au cours de la mandature écoulée, 29 ont été rédigés par des personnalités qualifiées.

Le Conseil économique et social comprend neuf sections qui préparent les rapports et les avis présentés à l'assemblée plénière, et effectuent les études qui leur sont demandées.

Le Gouvernement peut appeler à siéger en section, en plus des membres du Conseil économique et social, pour une période de deux ans, des personnalités choisies en raison de leur

compétence. Ces membres de section (72 au total) participent aux délibérations des sections et peuvent être désignés comme rapporteurs des études qui seront adoptées par les sections, mais ne votent pas l'adoption des rapports ni des projets d'avis soumis à l'assemblée plénière.

D. LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE COMMUNICATION, DE RELATIONS PUBLIQUES ET DE RELATIONS EXTERIEURES

1. Les actions de communication et de relations publiques

Outre le développement des actions de communication évoquées plus haut, le Conseil économique et social a organisé au Palais d'Iéna des manifestations qui traitent de problèmes de société dont les thèmes intéressent les différentes sections du Conseil tels que "*le patrimoine immatériel et intellectuel*" (thème du Premier forum d'Iéna qui s'est déroulé les 4 et 5 novembre 1993) ou "*l'information économique et sociale en France*" (thème traité le 21 janvier 1993).

Le Conseil économique et social a également accueilli des colloques dont les thèmes pouvaient le concerner.

2. Les relations institutionnelles et internationales

◆ Les relations avec les conseils économiques et sociaux régionaux

Le décret n° 84-822 du 6 septembre 1984 relatif à l'organisation du Conseil économique et social a donné à la commission spéciale du Plan du Conseil, la faculté de rencontrer les présidents des Conseils économiques et sociaux régionaux afin d'étudier en commun les aspects régionaux de la planification. De telles réunions n'ont pu avoir lieu en 1993 ni en 1994.

En revanche les consultations qui ont précédé l'examen du projet de loi sur l'aménagement du territoire ont été l'occasion de rencontres entre la section des économies régionales et de

l'aménagement du territoire et l'Assemblée permanente des présidents de Conseils économiques et sociaux régionaux (APPC ESR).

La concertation ainsi engagée a permis de définir une position commune sur un certain nombre de dispositions à caractère institutionnel, parmi lesquelles les conditions d'exercice de la fonction consultative auprès des collectivités locales ou des pouvoirs publics nationaux.

♦ Les relations internationales

Outre les relations régulières entretenues avec le Comité économique et social des Communautés, l'année 1993 et le premier semestre de 1994 ont été marqués notamment par la troisième rencontre internationale des Conseils économiques et sociaux, qui a regroupé à Ouadadougou, les 13 et 14 mai 1993, une vingtaine de présidents de Conseils économiques et sociaux ou d'institutions similaires.

Les thèmes abordés ont été ceux de l'intégration régionale, de la représentativité et celui de l'apport spécifique du Conseil économique et social à la réflexion sur le développement et la démocratisation des sociétés.

Le Conseil économique et social français a, par ailleurs pris des contacts avec les Conseils économiques et sociaux espagnols et portugais mis en place au cours de l'année 1993, afin de susciter une réflexion commune, en liaison avec les Conseils tunisiens et marocains en particulier, sur les conditions du développement des pays méditerranéens et la place que devrait y prendre une politique européenne de coopération.

Le Conseil économique et social a également suivi avec attention les réflexions sur la création d'assemblées consultatives représentatives de la société civile, et noué ou entretenu dans ce but des relations notamment avec les autorités des pays de l'Est européen, de l'Afrique, ainsi que de la Chine.

Réunie le mercredi 19 octobre 1994, sous la présidence de M. Christian Poncelet, président, la Commission a décidé de proposer au Sénat d'adopter le budget des services du Premier ministre (III. Conseil économique et social) pour 1995.